



AFC
Direction des personnes physiques,
des titres et de l'immobilier
Service de l'immobilier
Rue du Stand 26
Case postale 3937
1211 Genève 3

N/réf. : /

Genève, le 26 février 20XX

Concerne: valeur locative à reporter dans votre déclaration - période fiscale [20XX]

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, dans le document joint, les montants à inscrire sur votre déclaration [20XX], annexe D, qui concernent votre bien immobilier.

Pour l'année [20XX], l'augmentation de la valeur locative est de **0,93%** par rapport à celle de [20XX-1].

Pour votre information, nous vous indiquons le montant forfaitaire des charges et frais d'entretien que vous pouvez déduire. Pour déduire un montant plus élevé, vous devez joindre les justificatifs concernés à votre déclaration d'impôts.

Recevez nos meilleures salutations.

Administration fiscale cantonale

Document joint

Information au contribuable pour la déclaration fiscale 2021

Informations détaillées sur www.ge.ch

Rechercher "revenu immobilier"

Références légales

L'information 1/2021 et la notice 1/2021 du 1^{er} février 2021